

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 17 H 2

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Pierre Martin, maire Cloridorme
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de la Ville de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h 2.

2. RÉSOLUTION 21-167 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 8 décembre 2021 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2021
3. Demande de report de la date d'adoption des politiques familiale et aînés
4. Désignation d'un responsable élu de la politique familiale de la MRC
5. Reconnaissance dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire
6. Programme d'aménagement durable des forêts – Autorisation de signature de l'entente
7. Programme d'aménagement durable des forêts – Identification du délégataire désigné
8. Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)
9. Programme de cadets policiers – Été 2022
10. Autorisation de dépôt du PGMR à Recyc-Québec
11. Levée de la séance

3. RÉSOLUTION 21-168 : DEMANDE DE REPORT DE LA DATE D'ADOPTION DES POLITIQUES FAMILIALE ET AÎNÉS

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée dans la réalisation d'une politique familiale et d'une politique *Municipalité amie des aînés* à l'échelle de la MRC qui doivent être complétées en janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la COVID-19 a ralenti de façon importante la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que des changements de conseillers municipaux responsables du dossier pour leurs municipalités respectives ont également ralenti le processus;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet n'a pas été en mesure de consacrer tout le temps nécessaire au projet pour des considérations personnelles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au ministre de la Famille de prolonger le délai de réalisation des politiques familiale et *Municipalité amie des aînés* en avril 2022.

4. RÉSOLUTION 21-169 : DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE ÉLU DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée dans la réalisation d'une politique familiale à l'échelle de la MRC;

CONSIDÉRANT le support apporté par le Carrefour action municipale et famille;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne Mélanie Clavet en tant que responsable du dossier de la politique familiale pour la MRC.

5. RÉSOLUTION 21-170 : RECONNAISSANCE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la MRC veut souligner le travail d'individus et d'organismes du milieu dans le cadre de la semaine nationale de la persévérance scolaire en février 2022;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé décide de souligner le travail de :

- Boulevard 132 de l'École Esdras-Minville de Grande-Vallée dans la catégorie Organisme;
- Marie-Pier Côté dans la catégorie Individu.

6. RÉSOLUTION 21-171 : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT le renouvellement possible de l'Entente de délégation de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT que ladite entente a pour objet de déléguer aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts, de déterminer le financement accordé aux délégataires et de définir les engagements des parties;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé manifeste son intérêt à renouveler l'entente régionale du Programme d'aménagement durable des forêts et autorise le préfet, monsieur Daniel Côté, à signer l'Entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

7. RÉSOLUTION 21-172 : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – IDENTIFICATION DU DÉLÉGATAIRE DÉSIGNÉ

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure accepte de nouveau d'être responsable de l'administration de l'Entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre Martin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne la MRC de Bonaventure comme délégataire désigné.

8. RÉSOLUTION 21-173 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT que le mandat actuel se terminait en juillet dernier, mais qu'il a été prolongé en attente des élections municipales;

CONSIDÉRANT que les mandats sont d'une durée de deux ans;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne madame Délisca Ritchie Roussy pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du conseil d'administration du CAUREQ.

9. RÉSOLUTION 21-174 : PROGRAMME CADETS POLICIERS – ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT le programme *Cadets policiers* de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir les services de deux cadets policiers en vertu de ce programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat présentée par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service des cadets policiers et le coût de 10 000 \$ y afférent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte d'adhérer au programme Cadets policiers pour la saison estivale 2022;

QUE le préfet soit autorisé à signer l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec.

10. RÉSOLUTION 21-175 – AUTORISATION DE DÉPÔT DU PGMR À RECYC-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint des municipalités régionales de comté de Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé :

- Le comité PGMR a reçu le tableau des orientations et mesures et qu'il en a pris connaissance et transmis ses commentaires;
- Une démarche d'échanges s'est tenue par le biais de la diffusion d'un questionnaire en ligne et la tenue de deux séances publiques et un rapport de consultation a été rédigé;

- Le PGMR a été revu et bonifié suivant ces échanges et le tableau des orientations et mesures détaillées a été transmis aux membres du comité pour commentaires;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de la Gaspésie à en transmettre une copie à RECYC-QUÉBEC ainsi qu'aux MRC voisines ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Pierre Martin, la réunion est levée à 17 h 4.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez
Directeur général